

PRÉFACE de la 2^e édition

TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES : UNE NOUVELLE DISCIPLINE SPORTIVE RECONNUE

Voici les principales étapes qui ont marqué la reconnaissance du Tir aux Armes Réglementaires, nouvelle discipline sportive tant attendue par de très nombreux tireurs.

Le 26 janvier 2005 – LANCEMENT OFFICIEL : au siège de la Fédération Française de Tir à PARIS a été officiellement signée la convention sur la nouvelle discipline de Tir Sportif aux Armes Réglementaires par Michel BATONNEAU, Président de la FFTIR, Jean-Jacques GUIBERT, Président de l'Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR), et Jean BISCH, Président de la Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve (FNASOR).

Quelques jours plus tôt, Madame ALLIOT MARIE, Ministre de la Défense avait accordé son haut patronage dans les termes suivants : « *Votre projet a retenu toute mon attention en raison, notamment, de l'intérêt qu'il représente pour le développement de l'esprit de défense, et j'ai le plaisir de vous accorder mon haut patronage pour ce championnat qui s'inscrit dans la tradition républicaine et devrait contribuer à resserrer les liens entre la Nation et ses forces armées. C'est donc bien volontiers que je souscris à votre proposition d'un Trophée du Ministre de la Défense qui récompensera le meilleur tireur de cette discipline.* »

Les 23 et 24 juin 2005 – 1^{er} CRITÉRIUM NATIONAL : au stand de Tir National de Versailles, lieu où a été créée notre Fédération Française de Tir, ce premier championnat national a rassemblé près de 300 participants et a été clôturé par les tirs des trophées : celui de la FFTIR à la carabine 22 LR, celui des Cadres de Réserve au fusil à répétition et surtout le Trophée du Ministre de la Défense au Famas.

Le 3 janvier 2006 – RECONNAISSANCE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE : après le Ministère de la Défense, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Jean-François LAMOUR, a donné officiellement son agrément à cette nouvelle discipline sportive.

Aussi, nous sommes autorisés à organiser le 1^{er} championnat de France de Tir aux Armes Réglementaires, dès les 17 et 18 juin 2006 en Lorraine au stand de l'Europe à Volmoranges.

Enfin, le tir de vitesse militaire à l'arme de poing viendra compléter nos cinq disciplines.

Le TAR (Tir aux Armes Réglementaires) fait désormais partie intégrante des grandes disciplines sportives de notre Fédération pour la plus grande satisfaction de très nombreux tireurs, d'autant plus impatients qu'ils ont unanimement apprécié l'excellent ouvrage (1^{re} édition) de Bruce MALINGUE.

Pour l'avenir, sa réussite dépendra de l'engagement et de l'enthousiasme de ses pratiquants.

Georges DURAND

Président de la Commission Nationale Sportive du TAR